Wallonie service public SPW

CLIMACT

SYTRA

Les mécanismes de rémunération pour services environnementaux rendus par l'agriculture



Présentation finale

Contenu

- Introduction : contexte général du projet
- Partie I : État des lieux théoriques et identification des besoins
 - Cadrage conceptuel et théorique
 - Benchmarking des opérateurs en Wallonie
 - Identifications des besoins
- Partie II : Élaboration d'un guide méthodologique
 - Revue de littérature et organisation d'ateliers de consultation
 - 39 critères de réussite
 - Eléments de discussion et pistes pour le futur

Introduction



Contexte et objectifs du projet

Contexte du projet

- **Terraé :** Une des huit actions du plan d'action pour la transition agroécologique en Wallonie

Contexte et objectifs du projet

1. Référentiel agroécologique (côté agriculteurs)
2. Méthodologie d'évaluation de la biodiversité fonctionnelle
3. Plateforme de communication sur l'AE
4. Réseau de fermes en transition agroécologique
5. Groupements d'Agriculteurs en Agroécologie: GAA
6. Etude sur la faisabilité d'une rémunération des agriculteurs pour services environnementaux
7. Développement de l'outil DECiDE (diagnostic énergie-climat des exploitations)
8. Rémunération pour services envirionnementaux



Contexte et objectifs du projet

Contexte et objectifs du projet

Contexte du projet

- **Terraé :** Une des huit actions du plan d'action pour la transition agroécologique en Wallonie
- **Objet d'étude :** Les mécanismes de rémunération pour services environnementaux rendus par l'agriculture (MP)
- **Durée :** Octobre 2022 – Juin 2024
- **Pendant** les négociations du CRCF et avant l'avis des experts

Objectifs et contenu du projet

Projet divisé en deux phases:

- **État des lieux théoriques et identification des besoins** (rapport 1)
- **Élaboration d'un guide méthodologique** (rapport 2)

Cadrage conceptuel et théorique



Introduction : Phase 1

Objectif

- Proposer un cadrage clair de l'objet de l'étude

Contenu

- **Cadrage théorique** concernant les mécanismes de rémunération pour services environnementaux.
- **Etat des lieux** des mécanismes existants en Wallonie (benchmarking).
- **Analyse des besoins** concernant les mécanismes de rémunération.

Les services écosystémiques & environnementaux

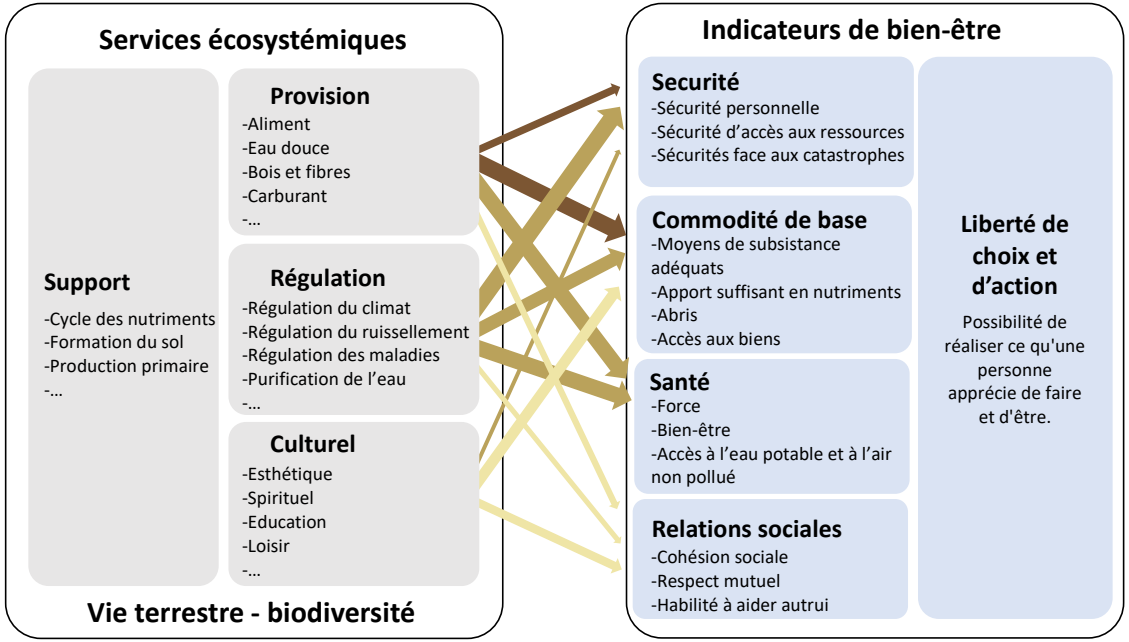
Les services écosystémiques comme point de départ

4 catégories de services :

- Provision
- Support
- Régulation
- Culturel

Périmètre de l'étude :
- Services environnementaux (SE)
- Pas échangés sur des marchés
- Considérés comme des externalités

Adapté de Millennium Ecosystem assessment (2005)



SYTRA CLIMACT

Externalités et stratégies d'internalisation

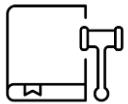
Externalités

Surgissent quand les actions d'un agent économique aggravent (ext négatives) ou améliorent (ext positives) la situation d'un autre agent, sans que le premier agent n'en assume les coûts ou perçoive les bénéfices.

Stratégies d'internalisation

Pour préserver les services environnementaux, 3 catégories d'instruments peuvent être mises en place.

Adapté de European Court of Auditors (2021)



1. Instruments de régulation

- Procédure de licences
- Interdictions
- Valeurs limites d'émissions
- Ordres administratifs et sanctions



2. Instruments liés au marché

- Subsides
- Taxes, charges, coûts
- Permis d'échange, quotas

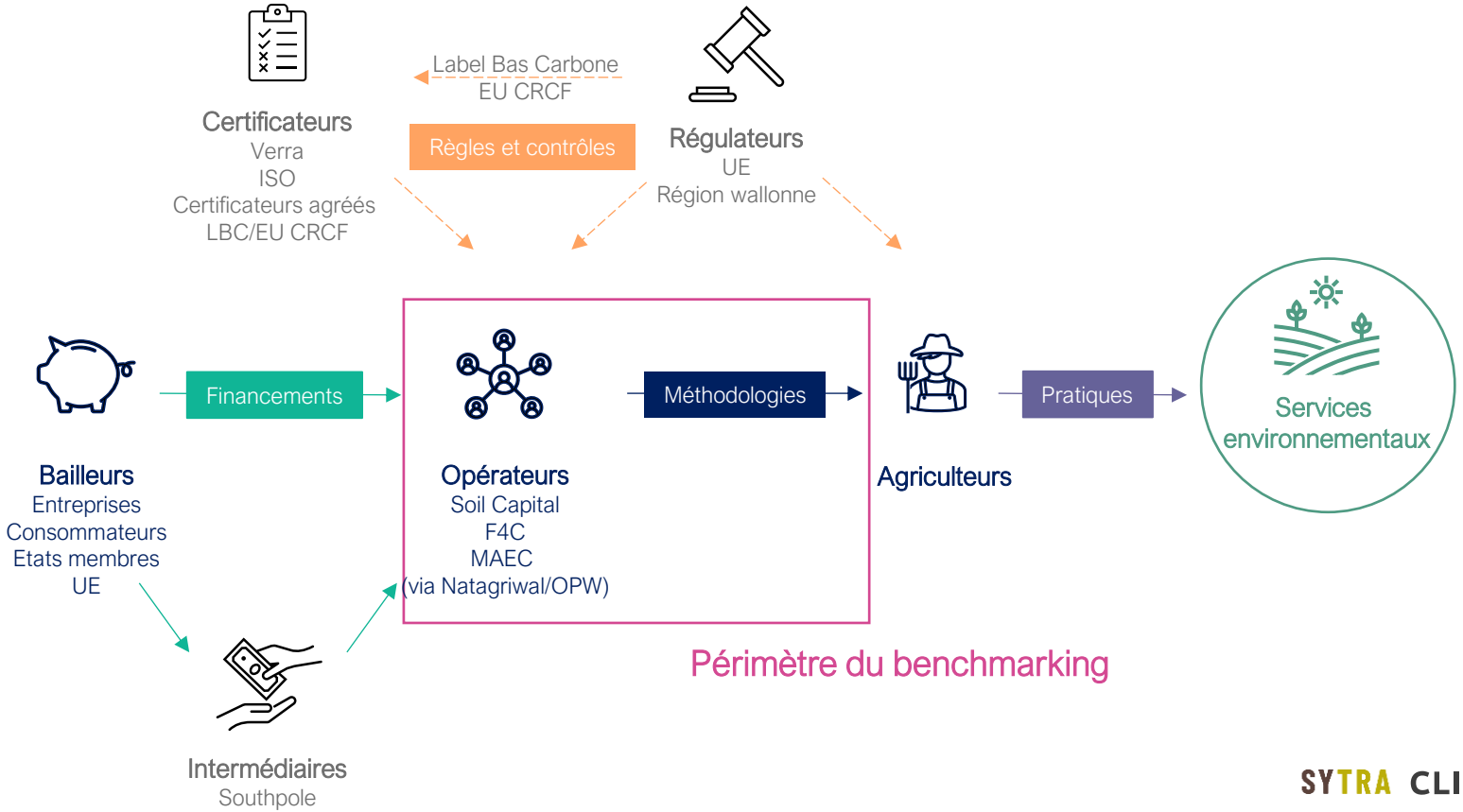


3. Approches volontaires

- Accords volontaires
- Systèmes de gestion environnementale (e.g. ISO 14001). Comprend les crédits et certificats compensatoires.
- Labellisation (e.g. eco-label, labels énergétiques, etc.)

Périmètre de l'étude

Acteurs impliqués dans la préservation de SE



SYTRA CLIMACT

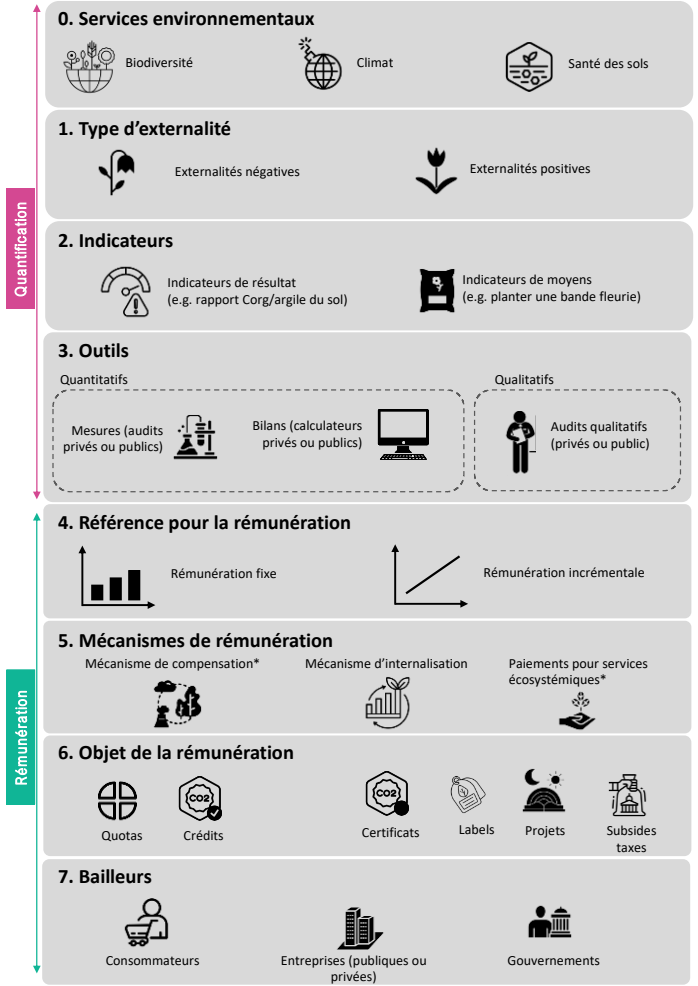
Les mécanismes de rémunération sont définis selon :

8 niveaux hiérarchiques

- Pour une analyse structurée des mécanismes de rémunération
- Plusieurs possibilités pour chaque niveau
- Diversité de chemins/combinaisons possibles

Chaque niveau hiérarchique est analysé

- Définition des concepts
- Exemples
- Analyse des enjeux (+ et -)



Benchmarking des opérateurs en Wallonie



13/10/2022

Méthodologie

Périmètre

- 14 mécanismes et opérateurs
- Présents en Wallonie
- Privés et publics

Analyse

- Identification des niveaux hiérarchiques pour chaque mécanisme
- Identification de 4 grands chemins

Identification de chemins

Chemin A

- Génération de crédits (A1) et certificats (A2) sur base de quantification d'émissions de GES.
- Soil Capital (A2) & Indigo (A1)

Chemin B

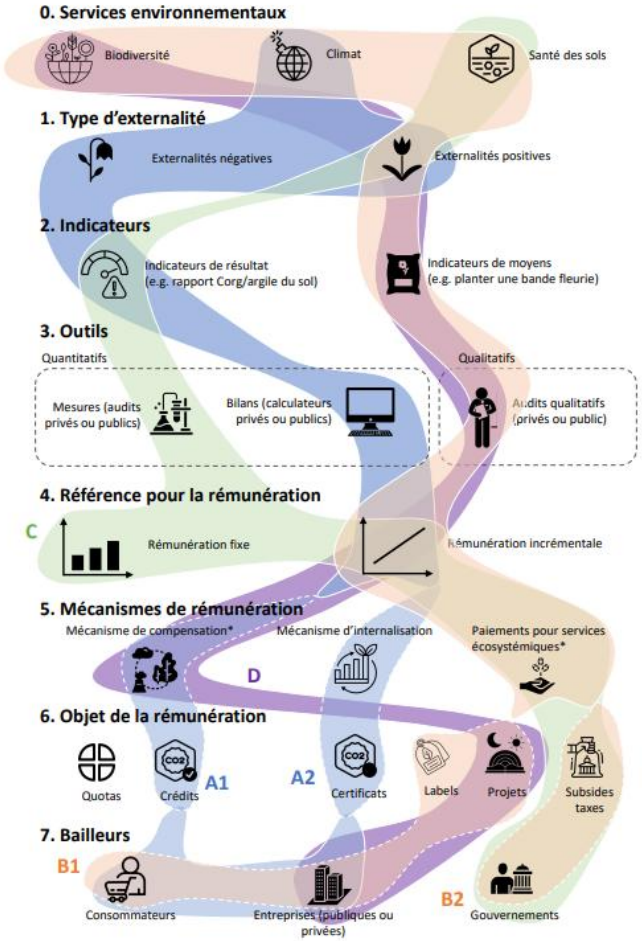
- Indicateurs de moyens pour assurer la mise en place de pratiques générant des impacts positifs.
- Farming for Climate & PlantC (B1) ; MAEC (B2)

Chemin C

- Utilisation d'indicateurs de résultats pour assurer la mise en place de pratiques générant des impacts positifs.
- MAEC sols

Chemin D

- Utilisation d'indicateurs de moyens, dans une logique de compensation (écologique).
- Faune & Biotopes

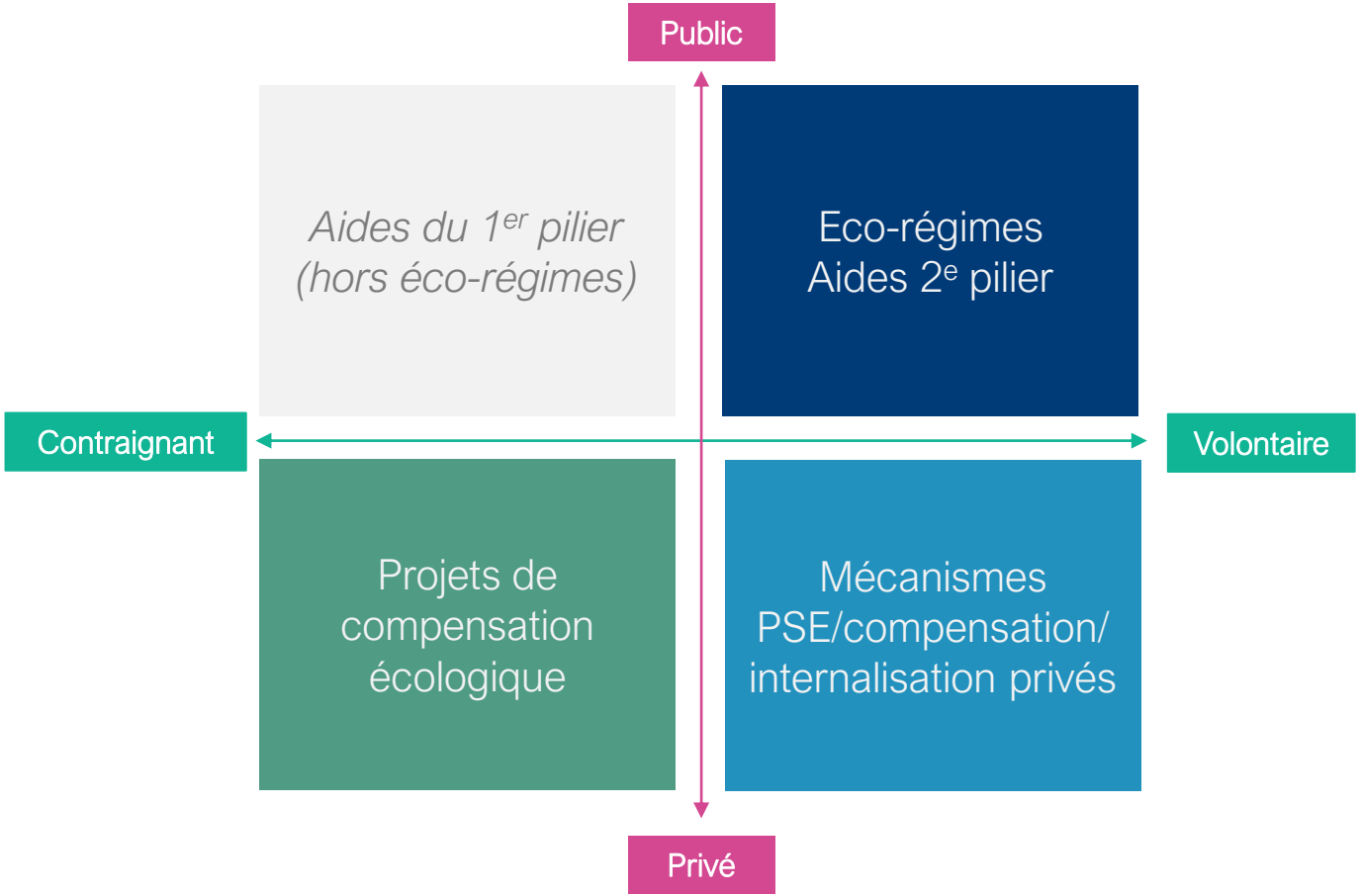


SYTRA CLIMACT

Identification des besoins



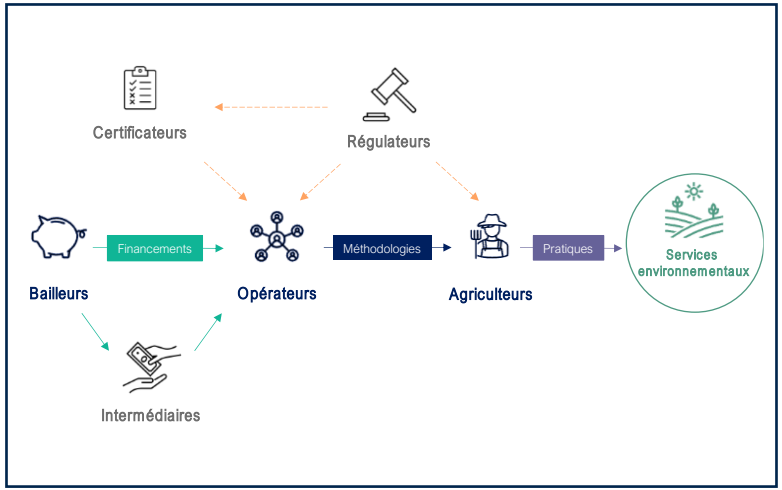
Quatre catégories d'incitants financiers

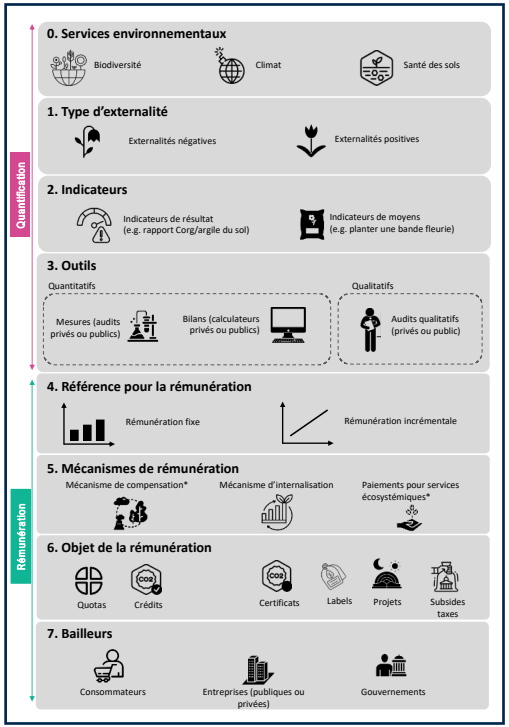


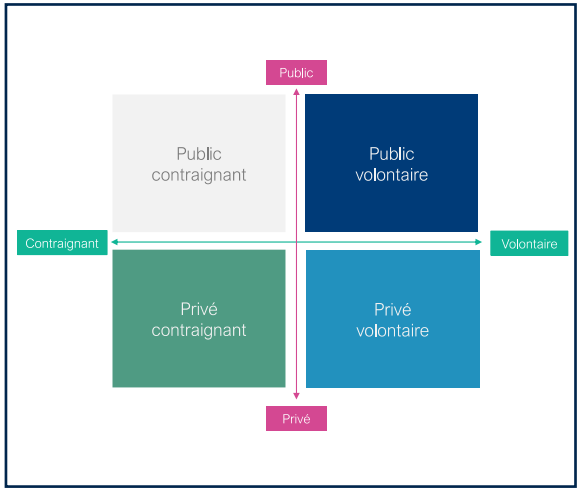
SYTRA CLIMACT

Trois questionnements

1. A quels niveaux d'acteurs est-il pertinent d'agir ?
2. A quels niveaux hiérarchiques est-il pertinent d'agir ?
3. Sur quelles catégories d'incitants financiers est-il pertinent d'agir ?

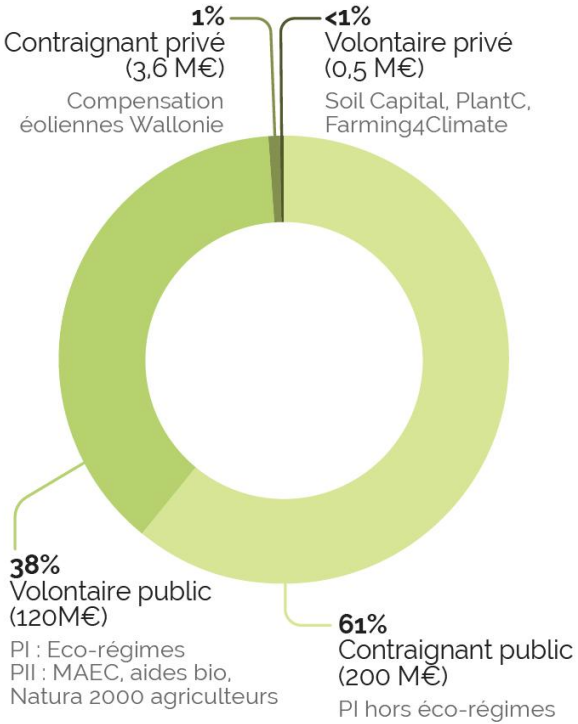






SYTRA CLIMACT

Budget perçu par les agriculteurs par catégorie d'incitant



Les mécanismes volontaires privés représentent (pour le moment) des flux d'argent très faibles vers les agriculteurs.rices.

Figure 2 - Estimation de la part (en % du financement annuel total) des quatre catégories d'incitant financiers pour services environnementaux perçus par les agriculteurs et agricultrices.

SYTRA CLIMACT

	Contraignant public	Volontaire public	Contraignant privé	Volontaire prive
Budget total	Très élevé	Élevé	Faible	Faible
Efficacité	Très faible	Moyen	Moyen	Moyen - élevé
Facilité de changement	Faible	Moyen	Moyen	Élevé
Cadrage	Élevé	Élevé	Moyen	Faible
Caractère incitatif	Élevé	Moyen - faible	Faible	Moyen - élevé
Impact réel estimé	Très faible	Moyen - élevé	Faible	Faible
Besoins & enjeux	Ambition	Incitation	Suivi	Cadrage

Permettre aux opérateurs d’être crédible scientifiquement et éthiquement

Introduction

Objectif Phase 2

- **Objectif :** Proposer un document de référence qui pourrait servir de cadrage méthodologique robuste afin d'éviter tout risque de faiblesse scientifique ou éthique

- **Cibles :** Mécanismes (privés) de rémunération des agriculteurs pour SE rendus

- **Méthodologie :**
 - Revue de littérature
 - Consultations acteurs

 } Critères de réussite & bonnes pratiques

Revue de littérature

18 documents de référence passés en revue

	Référence	SE cible ?	Mécanisme cible ?
1	(Castagné et al., 2020)	Changement climatique	LBC
2	(I Care, 2021)	Changement climatique	LBC, soil capital et autres
3	(Annys et al., 2022)	Changement climatique	LBC, soil capital et autres
4	(Scherger & Sharma, 2023)	Changement climatique	CRCF
5	(Carbon Market Watch, 2023)	Changement climatique	CRCF
6	(Meyer-Ohlendorf et al., 2023)	Changement climatique	CRCF
7	(European Commission, 2022)	Changement climatique	CRCF
8	(Matthews, 2023)	Changement climatique	CRCF
9	(COWI et al., 2021)	Changement climatique ; sols	Carbon farming
10	(Tordjman, 2022)	Changement climatique ; sols	Carbon farming
11	(Agroecology in Action, 2023)	Changement climatique ; sols	Carbon farming
12	(Weinreb-Willard, 2022)	Changement climatique ; sols	Carbon farming
13	(Nature Finance, 2023a)	Biodiversité	-
14	(Nature Finance, 2023b)	Biodiversité	-
15	(Jenny et al., 2013)	Biodiversité	-
16	(Food, Farming & Countryside Commission, 2023)	Général	-
17	(Centre d'études et de prospective, 2020)	Général	-
18	(Duval et al., 2019)	Général	-

LBC=Label Bas Carbone ; CRCF=Carbon Removals Certification Framework

Consultations d'acteurs

Objectif

- Viser une validation et une familiarisation des concepts par les acteurs
- (pas la complétude scientifique)

Organisation

- 2 ateliers (demi-journées) : 23 et 24 avril 2024, 9h30-12h30
- 60 organisations / 106 personnes invitées
- LLN

Participation

- 23 avril : 23 participants – 8 groupes
- 24 avril : 21 participants – 7 groupes

Méthode
Biotope Environnement

Organismes cibles/invités

AWAC	Danone	Ulg
Cabinet Borsus	Climact	Unamur
Cabinet Tellier	Vigneron/chercheur	FEVIA
SPW	BeeOdiversity	AiA
Carrefour	Biotope Environnement	ARC2020
Colruyt	CRA-w	Canopea
Greenotec	Ecologic	Carbon Market Watch
Natagriwal	Ecores	CATL
Regenacterre	Factor x	Collectif 5C
Sustainable Transition	Fourage Mieux	House of Agroecology
Claire-CO2	Groupe one	Natagora
CO2-logic	IATP	Nature & Progrès
CSD Ingénieurs	IEEP	Oxfam
Farm4Good	ILVO	Terre en vue
Farming4Climate	Permaproject	FJA
Faune et Biotope	PWC	FUGEA
Indigo	Rhea environnement	FWA
PlantC	UCLouvain	Unab
Soil Capital	ULB	

6 groupes

SYTRA CLIMACT

A) Cadrage et périmètre

B) Quantification robuste

C) Implémentation auprès des agriculteurs

D) Gouvernance des mécanismes

E) Rentabilité financière du mécanisme

F) Rôle des bailleurs

6 groupes, 14 objectifs

SYTRA CLIMACT

A) Cadrage et périmètre

Objectif 1 : Assurer une définition transparente du mécanisme

B) Quantification robuste

Objectif 2 : Assurer la validité méthodologique

Objectif 3 : Assurer la rigueur scientifique de la quantification

C) Implémentation auprès des agriculteurs

Objectif 4 : Clarifier les implications pour l'agriculteur

Objectif 5 : Assurer l'engagement des agriculteurs

Objectif 6: Assurer la rentabilité financière pour l'agriculteur

Objectif 7: Palier l'incertitude des résultats et des paiements

D) Gouvernance des mécanismes

Objectif 8 : Assurer la bonne gestion des mécanismes

Objectif 9 : Définir les responsabilités

Objectif 10 : Assurer la traçabilité et transparence

Objectif 11 : Gérer l'incertitude des marchés

Objectif 12: Assurer la compatibilité avec les cadres légaux existants

E) Rentabilité financière du mécanisme

Objectif 13 : Assurer la rentabilité financière du mécanisme

F) Rôle des bailleurs

Objectif 14 : Contribuer aux objectifs environnementaux

6 groupes, 14 objectifs, 39 critères

SYTRA CLIMACT

A) Cadrage et périmètre

Objectif 1 : Assurer une définition transparente du mécanisme

1. ID des SE visés
2. Définition des types d'externalités et du périmètre
3. Définition des indicateurs
4. Définition des outils de suivi des indicateurs
5. Référence pour la rémunération
6. Définition du mécanisme de rémunération
7. Définition de l'objet de la rémunération
8. Définition des bailleurs

B) Quantification robuste

Objectif 2 : Assurer la validité méthodologique

9. Quantification
10. Permanence
11. Additionnalité
12. Identification et gestion des co-bénéfices et tensions

Objectif 3 : Assurer la rigueur scientifique de la quantification

13. Évaluation conservative avec incertitudes
14. Validation de la méthodologie
15. Phases exploratoires

C) Implémentation auprès des agriculteurs

Objectif 4 : Clarifier les implications pour l'agriculteur

16. Perte de son propre potentiel de réduction
17. Choix dans l'utilisation des terres et maintien du rôle nourricier
18. Propriété des données

Objectif 5 : Assurer l'engagement des agriculteurs

19. Caractère volontaire et pouvoir de décision
20. Accompagnement, bonne compréhension et inclusion

Objectif 6: Assurer la rentabilité financière pour l'agriculteur

21. Coût d'entrée dans le mécanisme et d'implémentation des pratiques
22. Incitativité des prix (rémunérateur)

Objectif 7: Palier l'incertitude des résultats et des paiements

23. Gestion des paiements et protection des agriculteurs (conditionnalité)

D) Gouvernance des mécanismes

Objectif 8 : Assurer la bonne gestion des mécanismes

24. Contrats
25. Structures de gestion compétentes et pérennes
26. Contrôles des agriculteurs
27. Participation des acteurs

Objectif 9 : Définir les responsabilités

28. Gestion des *reversals*

Objectif 10 : Assurer la traçabilité et transparence

29. Flux financiers
30. Tenir des registres publics
31. Transparence de la méthodologie de quantification

Objectif 11 : Gérer l'incertitude des marchés

32. Spéculation

Objectif 12: Assurer la compatibilité avec les cadres légaux existants

33. PAC, CRCF, Soil Monitoring Law

E) Rentabilité financière du mécanisme

Objectif 13 : Assurer la rentabilité financière du mécanisme

34. Coûts de quantification, contrôle et certification
35. Compétitivité des prix
36. Complexité administrative et méthodologique

F) Rôle des bailleurs

Objectif 14 : Contribuer aux objectifs environnementaux

37. Hiérarchie de mitigation
38. Gestion des *claims*
39. Gestion des fins de période

Exemple de fiche critère

Critère 12 : Identification et gestion des co-bénéfices et tensions



Définition

La mise en place du service environnemental doit avoir un impact neutre ou générer des co-bénéfices pour tous les objectifs de durabilité suivants : adaptation et mitigation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources en eau et marine ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution ; protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Bonnes pratiques

- Réaliser une analyse approfondie des possibles effets indirects découlant de la mise en place du mécanisme afin de s'assurer de ne pas induire d'effets négatifs sur d'autres services environnementaux.
- Encourager/obliger l'occurrence de bénéfices connexes (par exemple sur la biodiversité et la santé des sols) ainsi que la rémunération de ces bénéfices.

Point d'attention

Quel niveau de contrainte adopter : obliger les co-bénéfices ou simplement les encourager ?

Logo permettant d'identifier le service

Pour chaque service environnemental et chaque critère, on a écrit une fiche reprenant : **une définition**, des **bonnes pratique**s et de potentiels **points d'attention**.

Conclusions et perspectives

Services environnementaux considérés

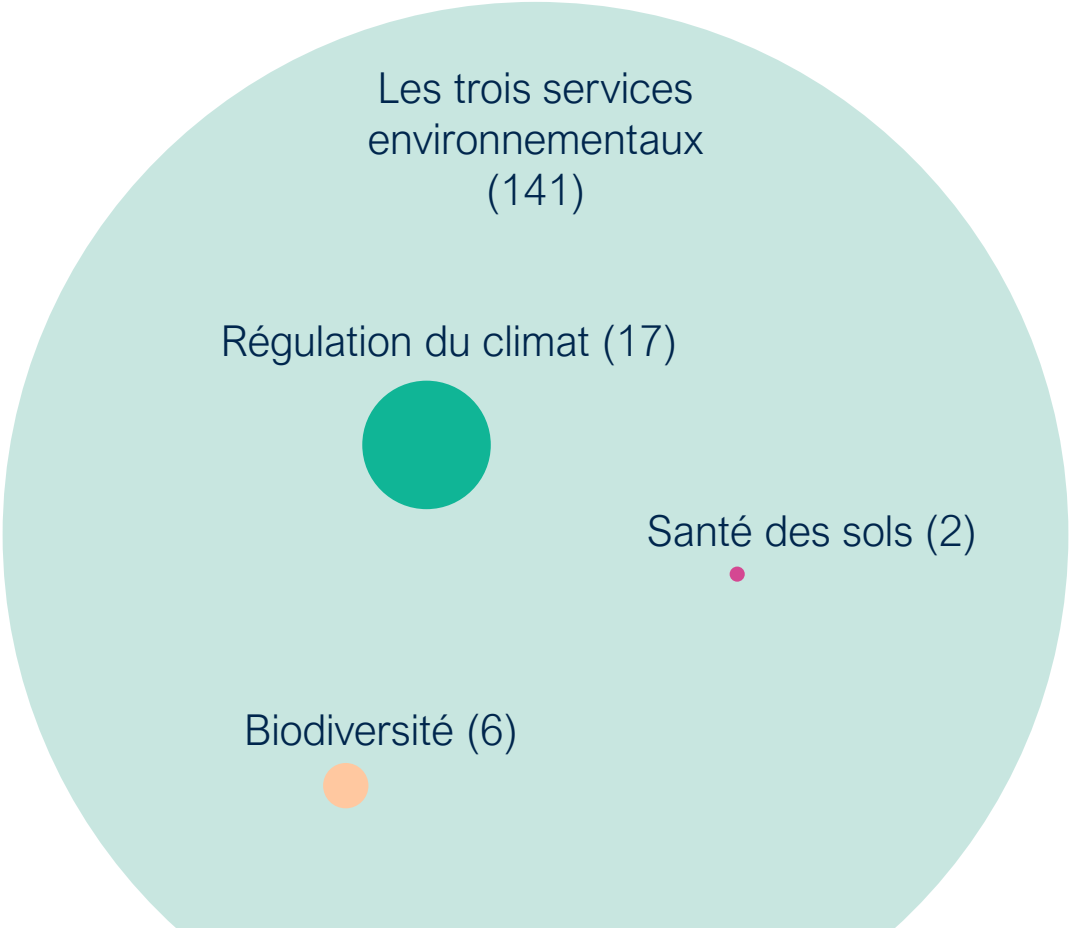
Trois services environnementaux
166 bonnes pratiques, 1 seul guide

Un seul guide méthodologique (en soulignant les spécificités éventuelles) plutôt que réaliser un guide par SE.

Rendre compte des similarités et synergies entre SE.

Nombreux mécanismes ciblent plusieurs SE

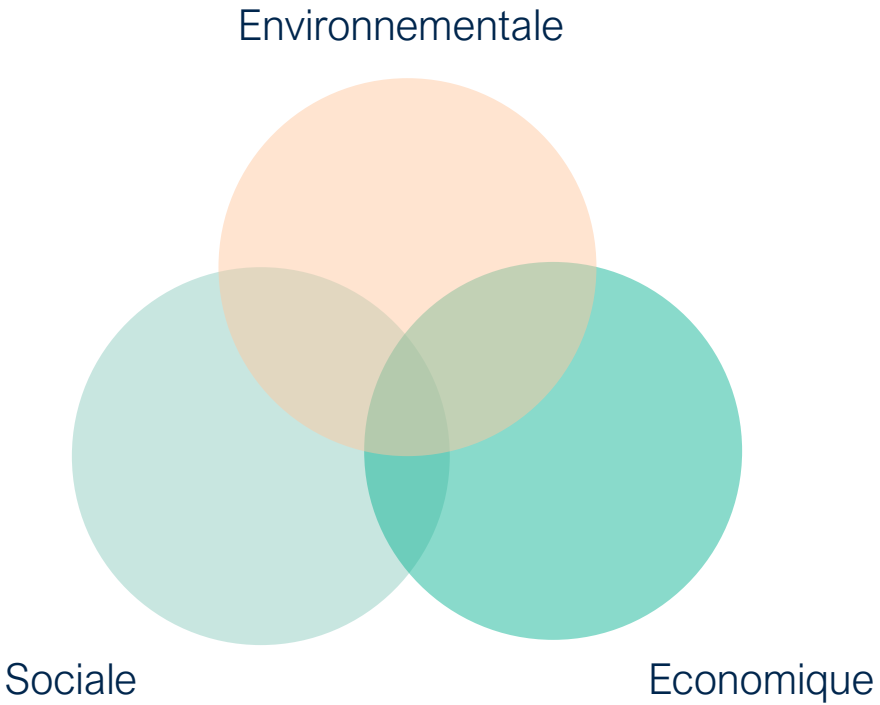
Faciliter l'élargissement de ce guide de bonnes pratiques à d'autres SE.



Périmètre du guide méthodologique et compatibilité avec cadres existants

Les critères tiennent compte de **dimensions environnementales, sociales et économiques**.

Volonté d'être exhaustif et de **compléter plus que remplacer d'autres cadres existants**.



Consultations futures

De nombreux **points d'attention** ont été mis en évidence dans le rapport.

Il semble opportun de **considérer la consultations d'experts ciblés** pour adresser ces points d'attention.

Points d'attention

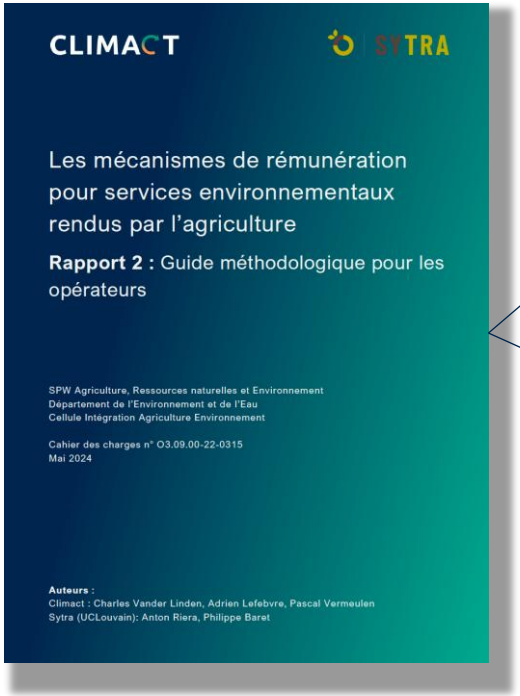
Le coût de ces contrôles peut être important ce qui pourrait entrer en conflit avec le Critère 21.

Les ateliers de consultations ont mis en évidence que dans certaines situations l'autocontrôle peut être utilisé pour limiter les coûts liés à ces contrôles.

La question des coûts liés aux protocoles de MRV est couverte au niveau du Critère 34. Cependant, les ateliers de consultations ont mis en évidence qu'une partie de ces coûts pourraient être prise en charge par le secteur public. Dans le cas où un label issu du secteur public pourrait être accordé aux opérateurs.rices, on pourrait imaginer qu'une partie des coûts puisse être couverte par des financements publics. Les consultations ont aussi mis en avant que le secteur public pourrait jouer un rôle dans le formation des personnes chargées de réaliser les audits.

Est-ce que l'uniformisation des outils pouvant être utilisés pourrait simplifier les contrôles et les rendre moins onéreux (voir Critère 4) ?

Pistes d'opérationnalisation



Cadre contraignant

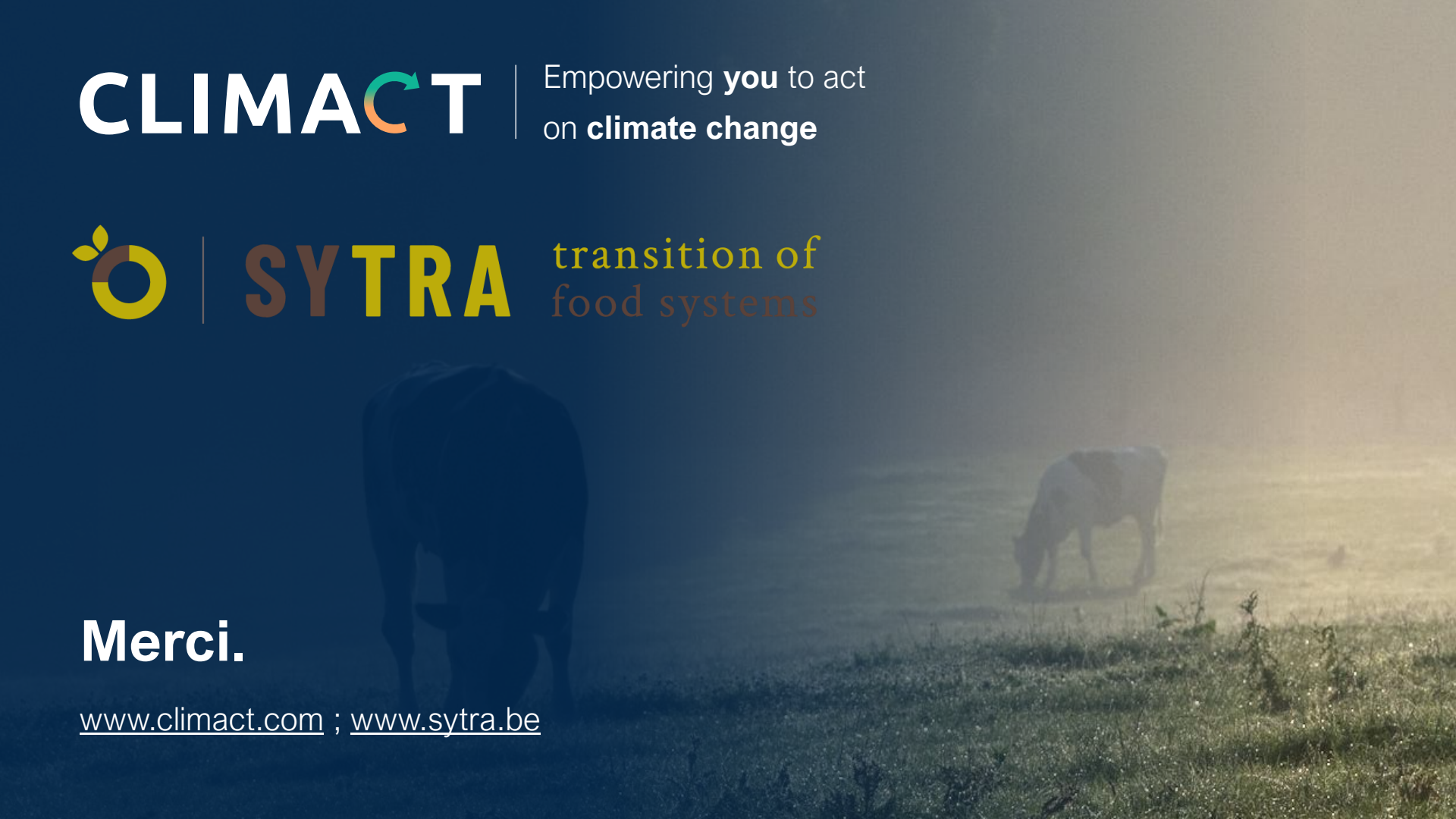
Impact plus important.
Plus complexe à mettre en place.
Appropriation politique nécessaire.
Risque de diminuer l'exhaustivité et l'ambition des critères.

Cahier des charges volontaire

Impact sans doute plus marginal.
Ambition plus facilement maintenue.
Plus facile à mettre en place.
Travail de communication nécessaire.

CLIMACT | Empowering **you** to act on **climate change**

SYTRA transition of food systems



Merci.

www.climact.com ; www.sytra.be